



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

13 janvier 1999

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA LETTONIE
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 14 OCTOBRE 1998**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement letton a déposé entre mes mains, le 11 janvier 1999, un instrument d'acceptation du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 14 octobre 1998.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 10 février 1999.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la Lettonie deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 10 février 1999.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

R. Ruggiero
Directeur général